

**ARTICLE 31 DE LA NOMENCLATURE :  
METHODES DE CALCUL D'AUDITION MINIMUM REQUIS POUR DES  
APPAREILLAGES AUDITIFS**

Selon les §§ 3 et 4 de l'article 31 de la nomenclature des prestations de santé, un gain d'audition minimum doit être démontré pour avoir droit au remboursement.

§ 3. Le rapport du test avec l'appareil monaural doit démontrer un gain auditif d'au moins 5 dB à l'indice vocal ou un gain de 5% d'intelligibilité sans adjonction d'une source sonore. «

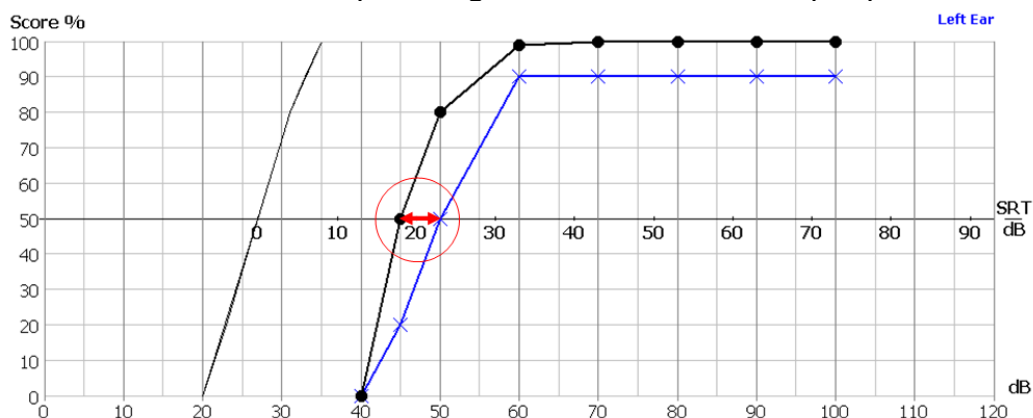
§ 4. Le rapport du test avec l'appareillage bilatéral stéréophonique doit démontrer :

- un gain auditif d'au moins 5 dB à l'indice vocal ou un gain de 5% d'intelligibilité sans adjonction d'une source sonore par rapport à l'appareil monaural avec lequel les meilleures performances sont obtenues ;
- ...

Comment calculer ces différences de gain ?

### 1) Calcul du gain auditif en dB à l'indice vocal

Pour le calcul de l'indice vocal, il n'y a qu'une seule méthode : la comparaison de l'endroit où les courbes coupent la ligne des 50%. Dans l'exemple qui suit :



La courbe bleue (x) passe la ligne des 50% à 23 dB SRT et la noire (●) à 18 dB SRT. Dans ce cas, le gain à l'indice vocal est de 5 dB.

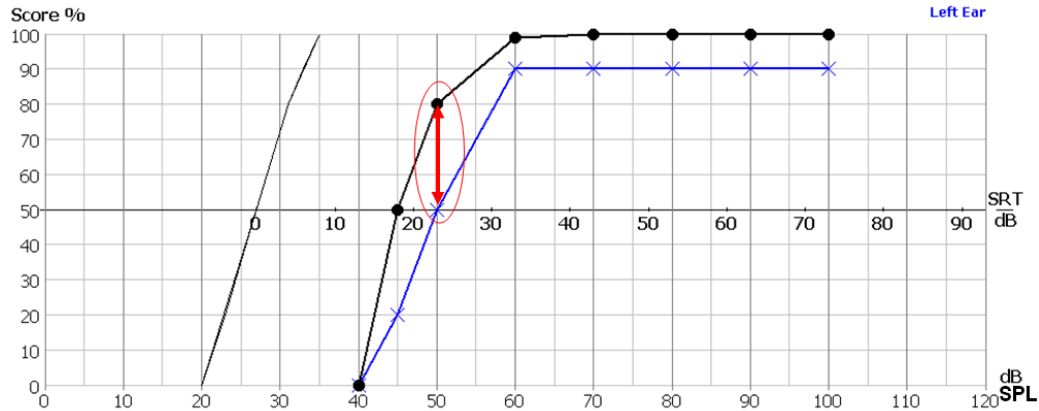
### 2) Le pourcentage d'intelligibilité.

Dans ce cas, il existe plusieurs méthodes de calcul et le législateur a laissé le choix de sa méthode à l'audicien.

Nous vous détaillons ci-après les trois principales méthodes internationalement reconnues.

#### **2.1) La méthode S.R.T (Speech Reception Treshold).**

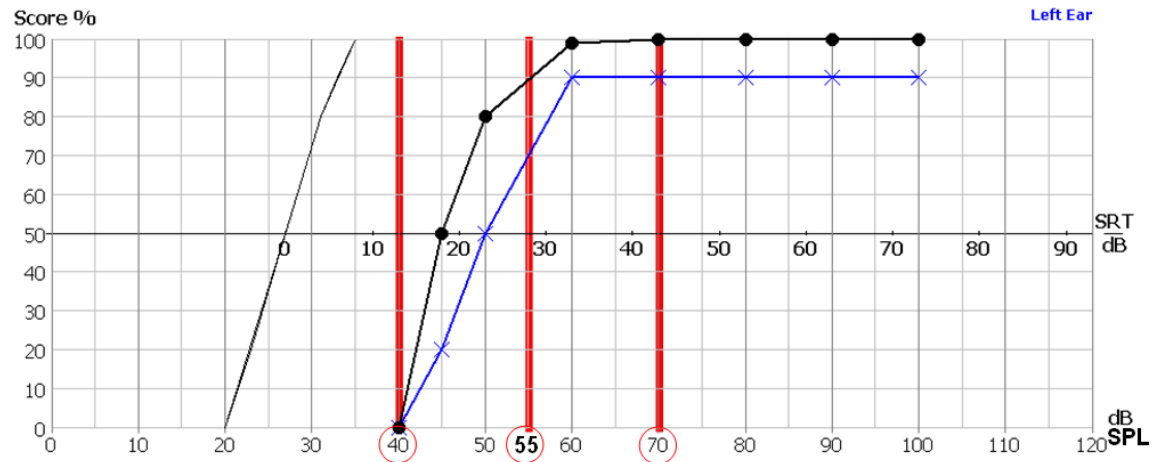
Pour cette méthode, on tient également compte, comme pour l'indice vocal du point où les courbes coupent la ligne des 50%, mais la différence se ne calcule pas en abscisse (en dB) mais bien en ordonnée (en %).



Dans cet exemple à la hauteur où la courbe blue (x) coupe la ligne des 50%, la courbe noire (●) se situe à 80 %. La différence entre les deux courbes est donc de 30%.

## 2.2) L'I.C.A (Indice de Capacité Auditive).

Pour ce calcul, on additionne les pourcentages d'intelligibilité à voix faible, voix moyenne et voix forte et on divise par trois.



Dans cet exemple :

- pour la courbe bleue (x), l'ICA est de  $(0+70+90)/3 = 53\%$
- pour la courbe noire (●), l'ICA est de  $(0+90+100)/3 = 63\%$

La différence entre les deux courbes est donc de 10%.

## 2.2) La grille d'intelligibilité du B.I.A.P (Bureau International d'Audio-Phonologie).

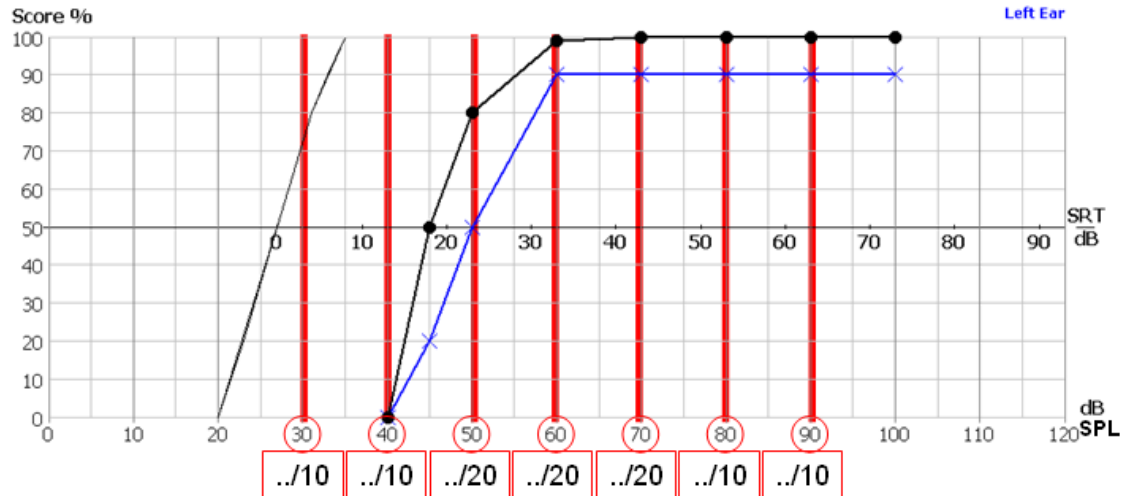
Pour ce calcul, il est nécessaire de réaliser sa vocale de 10 en 10 décibels entre 30 et 90 décibels.

On attribue à chacun des dix mots convenablement répété :

un point à 30, 40, 80 et 90 dB

deux points à 50, 60 et 70 dB

afin d'obtenir un total possible de 100%.



Dans l'exemple ci-dessus :

- la courbe bleue (x) obtient (0 à 30 dB, 0 à 40 dB, 10 à 50 dB, 18 à 60 et 70 dB et 9 à 80 et 90 dB) soit un total de 64%
- la courbe noire (●) obtient (0 à 30 dB, 0 à 40 dB, 16 à 50, 20 à 60 et 70 dB et 10 à 80 et 90 dB) soit un total de 76%

La différence entre les deux courbes est donc de 12%.